

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	EX-74 Hardener
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	23500H
Code du produit	12025, 23500, 23500C.
Usage recommandé	Revêtement à haute brillance
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
Numéro de téléphone	001 707-443-9323
E-mail	mail@eti-usa.com
Personne-ressource	Directeur technique
Numéro de téléphone d'urgence	800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine		2855-13-2	10-30% wt/wt
Nonylphénol		84852-15-3	45-70 % wt/wt
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine		39423-51-3	30-60 % wt/wt

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à fond avec de l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Traiter de manière symptomatique. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone (COx). Oxydes d'azote (NOx).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Stocker les vêtements de travail séparément.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Autre	Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide visqueux.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide versable.
Couleur	Clair. Légèrement jaune.
Odeur	Faible odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	105.6 °C (222 °F)
Point d'éclair	100.0 °C (212.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	< 1 mm Hg à 68 f
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0.972 g/cm3
Solubilité	
Solubilité (eau)	Légèrement soluble (0.1-1%)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	1400 cP (25 °C (77 °F))
Autres informations	
Densité	8.00 lbs/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	0 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.

Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense. Quand le produit est mélangé avec la Partie A et laissé en grande masse, une vigoureuse réaction exothermique peut se produire et peut entraîner la carbonisation des réactifs. Lire et suivre toutes les instructions. Ne pas ajouter de nitrites. Peut former des nitrosamines suspectées de causer le cancer.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents comburants forts. Métaux alcalins. Peroxydes. Phénols.
Produits de décomposition dangereux	Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. Les vapeurs ou les émanations dégagées lors du chauffage peuvent causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine (CAS 2855-13-2)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	1030 mg/kg
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	2031 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	1200 mg/kg
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine (CAS 39423-51-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	610 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	220 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction	Danger possible pour la reproduction. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque possible d'altération de la fertilité.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Effets indésirables possibles sur la reproduction et le développement.

12. Données écologiques

Écotoxicité Présumé très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine (CAS 2855-13-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus	> 50 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	23 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Leuciscus idus	110 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus	11 mg/l, 72 heures
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	3 mg/l, 21 Jours
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus	1.3 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	0.085 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	0.128 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	24 µg/L, 21 Jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Pimephales promelas	0.0074 mg/l, 33 Jours

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Nonylphénol (CAS 84852-15-3) 5.71

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU Liquide corrosif, n.s.a (Mélange de nonylphénol)
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1760
UN proper shipping name Corrosive liquids, n.o.s. (Nonyl Phenol Mixture)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Label(s) 8
Packing group III
Environmental hazards Yes
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN1760
UN proper shipping name Corrosive liquids, n.o.s. (Nonyl Phenol Mixture)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Label(s) 8
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS Not available.
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

Informations générales Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations**Date de publication** 08-Août-2017**Date de la révision** 21-Juillet-2019**Version n°** 02

Liste des abréviations
 DL50 : Dose létale 50 %.
 CL50 : Concentration létale médiane 50 %.
 CE50 : concentration efficace, 50 %
 CSENO : Concentration sans effet nocif observé.
 PEL : Limite d'exposition admissible.
 STEL : Limite d'exposition de courte durée.
 TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps.

Références
 ACGIH
 EPA : Base de données AQUIRE
 NLM: Hazardous Substances Data Base
 ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique
 s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
 Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
 ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité
 Environmental Technology, Inc. ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et son produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec son produit, peuvent être utilisés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de garantir des conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage et l'élimination du produit, et d'assumer la responsabilité de la perte, des blessures, des dommages ou des dépenses en raison d'une utilisation inappropriée. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.